

Pilote professionnel Avion (CPL/A : commercial pilot license/aeroplane)

RNCP3636 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	311u
Code(s) ROME	N2102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/01/2011

Certificateur(s)

Ministère de la transition écologique et solidarité - Direction générale de l'aviation civile (DGAC)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le pilote professionnel est détenteur de la licence de pilote professionnel (CPL/A : Commercial Pilot Licence/Aeroplane) qui est le stade initial de la formation des pilotes professionnels. Il est autorisé à la conduite d'aéronef de classe ou de type monopilote à vue. Les avions légers qu'il pilote font des vols de courte durée à une altitude qui ne peut dépasser 4000 mètres ; ils sont regroupés par catégories que l'on appelle classe. A bord de ces aéronefs, le pilote professionnel effectue les activités de travail aérien suivantes :

- la surveillance (pipe-line, feux de forêt, lignes électriques..
- l'épandage agricole (lutte antiacridienne, traitement des cultures),
- la photographie aérienne (positionner l'avion de manière à ce que le photographe puisse avoir une prise de vue optimale),
- le largage de parachutistes,
- les baptêmes de l'air,
- le convoyage d'avions légers,
- l'instruction en aéroclub pour la formation de pilotes privés ou en école pour la formation de pilotes professionnels, sous réserve de la détention d'une qualification d'instructeur.

Il est responsable de la bonne exécution de sa mission et de l'application des règles de l'air à la conduite de l'aéronef qui lui est confié.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Capacité à recueillir, analyser et planifier des éléments concernant - le vol (marchandises à embarquer, trajet à effectuer), quantité de carburant à embarquer,
- l'aérodrome de départ de destination, de déroutement et sur la route entre ces aérodromes et le trajet,
- les conditions météorologiques,
- les caractéristiques et l'état technique de l'avion (situation de fonctionnement des systèmes, aptitudes au vol et disponibilité des équipements de l'avion,
- la navigation aérienne (cheminements utilisables, espaces aériens sujets à des limitations de trafic, état des aérodromes, état des aides radio..),
- rédaction des documents nécessaires au vol à vue (journal de navigation), détermination des directions des altitudes et des temps de vol à vue, détermination précise de l'emport de carburant an application de la réglementation, détermination de la masse et du centrage et fiche de performance au décollage et en route, journal

de l'exploitation de l'avion, archivage des documents afférents au vol. connaissance des procédures générales d'exploitation et de manuels d'exploitation des entreprises.

- Préparation de l'avion au départ (avitaillement, visite d'inspection extérieure de l'avion, embarquement de la documentation nécessaire au vol, des marchandises voire des passagers) et à l'arrivée (débarquement les marchandises, préparation de l'avion pour un stationnement prolongé).
- Capacité à effectuer le vol à vue (mettre en route des moteurs, roulage vers la piste en service en respectant les instructions locales et du contrôle aérien, assurer les vérifications techniques avant le décollage, décoller, monter vers l'altitude de croisière)
- Assurer la navigation à l'aide de repères visuels extérieurs et d'aides radio selon le journal de navigation, les instructions du contrôle de la navigation aérienne et les contraintes météorologiques, préparer l'arrivée sur l'aérodrome de destination, recueil des données météorologiques, calcul des performances à l'atterrissage, s'intégrer dans le circuit d'aérodrome en respectant les instructions du contrôle de la navigation et les contraintes locales, rouler vers le parking et arrêter les moteurs
- Maîtrise des schémas de comportement standard de nature à optimiser l'intégration des tâches constitutives du pilotage pour assurer un niveau maximum de sécurité, avec rigueur et dans le respect des règles de sécurité et des procédures opérationnelles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le pilote professionnel accomplit sa mission de travail sur avion léger monopilote en tant que salarié de l'entreprise de travail aérien qui l'emploie, sous l'autorité du responsable de l'exploitation. Les entreprises de travail aérien, qui sont environ 500, sont pour la plupart des PME comptant moins de 5 salariés.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Pilote professionnel

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice de l'activité de pilote professionnel est réglementé par la loi et les conventions internationales sur la base de normes élaborées et adoptés dans le cadre européen des autorités conjointes de l'aviation civile (JAA : Joint aviation Authorities). Le titre de pilote professionnel intègre la licence CPL(A) Commercial Pilot Licence/Aeroplane) attribué suite à un examen réalisé par des instructeurs habilités (Arrêté du 29 mars 1999 : sous partie I, FCL-1.330). De plus, Les règlements opérationnels imposent aux exploitants (entreprises) de former leurs pilotes pour assurer leur mission spécifique (remorquage de banderoles, photo aérienne, largage de parachute...) en leur dispensant le module de formation complémentaire permettant d'établir la déclaration de niveau de compétences (DNC) et de maintenir leurs compétences par des stages périodiques.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	6 400 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en échanges et gestion (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	J6X91 — Personnels techniques navigants de l'aviation · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	200
Jugés difficiles à recruter	51 %

Emplois saisonniers 49 %

Familles professionnelles (FAP) J6X91 — Personnels techniques navigants de l'aviation

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé d'examineurs désignés par l'autorité

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/01/2011

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP17807

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/3636/>